



ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES

Boulevard des Promenades 20 - 1227 Carouge

Tél 022 309 33 50 Fax 022 309 33 55

Correspondance : case postale 1276

info@acg.ch - www.acg.ch

Département de la sécurité et de
l'économie

Monsieur Pierre Maudet

Conseiller d'Etat

Case postale 3962

1211 Genève 3

Carouge, le 4 avril 2017

**Concerne : Modification du règlement sur l'organe de médiation de la police
(F 1 05.08 – RMédPol) – Elargissement du champ de compétences**

Monsieur le Conseiller d'Etat,

La présente fait suite à votre proposition de modification du RMédPol que vous nous avez soumise, consécutivement à la séance de la commission consultative de sécurité municipale du 10 mars 2017 ayant traité du sujet.

Le Comité de l'ACG s'est prononcé sur cette modification lors de sa séance du 3 avril 2017.

Considérant que l'élargissement de la compétence de l'organe de médiation de la police aux polices municipales est de nature à favoriser la résolution extrajudiciaire des litiges pouvant survenir entre les agents et la population, il a rendu un préavis favorable quant à cette proposition de modification.

Vous souhaitant bonne réception de ces lignes, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.

Le Directeur général

Alain Rütsche

Le Président

Thierry Apothéloz